

LES GESTES BARRIÈRES

AU TIR À L'ARC

*au 30 juin 2021



Afin de limiter la propagation de la Covid-19, la Fédération Française de Tir à l'Arc a mis en place des mesures de précaution pour la pratique du tir à l'arc.

Les directives suivantes viennent en complément de celles des autorités sanitaires. Elles ne se substituent pas à des mesures validées par les Pouvoirs publics.

LA PRATIQUE AUTORISÉE



Le tir en extérieur et en salle pour tous
La pratique du tir à l'arc est autorisée en club sans limitation du nombre de tireurs.



Cours collectifs
Les cours encadrés sont autorisés sans limite de participants.

LES CONSIGNES À RESPECTER



Distanciation
Veillez à respecter une distance de 2 m minimum entre chaque archer sur le pas de tir comme aux cibles.



Limitez les contacts avec le matériel
Évitez tout contact avec le blason ou du matériel partagé sans lavage et désinfection préalable.



Respect des mesures sanitaires
Le port du masque en dehors du temps de pratique n'est pas obligatoire lorsque les distances de sécurité sont respectées.



Les vestiaires collectifs sont fermés
Les regroupements doivent être limités. Seuls les WC et le point d'eau sont accessibles. Les vestiaires collectifs demeurent fermés sauf pour les publics prioritaires.

LES RECOMMANDATIONS FFTA



Accès aux sanitaires, point d'eau
Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement.



Tenue de sport
J'arrive déjà en tenue de sport et me change à mon retour à mon domicile.



Boissons & alimentation
Je viens muni de ma bouteille de boisson, et je repars avec mes déchets produits lors de l'entraînement.

Vous avez des questions sur les gestes à adopter dans le cadre de votre pratique, rendez-vous sur www.fft.fr/gestes-barrieres